

Solution de capital-investissement

FCPR / FPCI / FIP

Dans la fiche Private Equity a été décrit l'intérêt d'investir dans ce secteur de l'économie. Pour ce faire, trois véhicules d'investissement spécifiques ont été créés : les FCPR (Fonds Commun de Placement à Risques), les FPCI (Fonds Professionnel de Capital Investissement) et les FIP (Fonds d'Investissement de Proximité).

- Exonération d'impôt sur le revenu possible sur les plus-values générées pour certains FCPR et FPCI
- Réduction d'impôt sur le revenu de 25 % automatiquement attachée au FIP, dans la limite de 12 000 € ou 24 000 €

OBJECTIF**01** Placer son argent dans l'économie réelle**02** Espérer un rendement élevé de son investissement

Une solution pensée pour votre stratégie patrimoniale.

Trois avantages patrimoniaux clés.

01 AVANTAGE**Économie réelle**

Financer l'économie réelle.

02 AVANTAGE**Fiscalité FCPR/FPCI**

Cadre fiscal avantageux possible pour les solutions FCPR et FPCI.

03 AVANTAGE**Fiscalité FIP**

Cadre fiscal avantageux pour les FIP.

▲ Points de vigilance

- ▲ Aucune garantie en capital et de rendement en raison des risques liés (taux, crédit, liquidité...).
- ▲ Délai de détention minimum à respecter pour bénéficier de l'éventuel avantage fiscal lié aux FCPR et FPCI.
- ▲ Durée de blocage pour le FIP.
- ▲ Ticket d'entrée minimum de 100 000 € pour les FPCI.